

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2012

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, GATEAULT André, TISSIER Jacques, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, CHANTEGUET Jean-Paul, PASQUER Alain, CIRET Didier, DUMAS Robert, GOMBERT Annick, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, LEMAITRE Annick, GARNIER Marie-Paule.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 Juin 2012.

### **ETUDE PHOTOVOLTAIQUE**

La Société SOLATERRA est venue présenter un projet de ferme photovoltaïque qui pourrait être implantée en fond de la zone industrielle des Daubourgs au Blanc. Ceci ne gênerait absolument pas l'implantation éventuelle d'entreprises puisqu'il reste suffisamment de parcelles pour les installer.

Le tarif de revente d'électricité est moins élevé qu'il y a quelques années mais il est encore intéressant. Une mise sous séquestre de provisions est réalisée pour permettre le financement du démontage de ces panneaux au bout de la durée du contrat ou de leur durée de vie. Pour un parc réalisé sur 3,1 ha, la redevance annuelle proposée pour la Communauté de Communes serait de 10 675 € HT auxquels il conviendrait d'ajouter les retombées fiscales.

Plusieurs questions sont posées notamment sur l'impact environnemental et écologique (avec la proximité de la voie romaine). Que se passe-t-il en cas de panne ? Peut-on envisager un intéressement de la collectivité au cas où l'électricité serait vendue plus cher que prévu ?

A l'issue de ce débat, le Président Alain PASQUER, remercie la Société SOLATERRA de cette présentation et propose que la décision soit prise au conseil communautaire de la rentrée.

### **ORDRE DU JOUR**

Avant de commencer l'ordre du jour de la séance, le Président Alain PASQUER souhaite apporter des précisions sur des dossiers qui ont été traités lors de la dernière séance.

- Concernant les opérations Cœurs de village, Monsieur Dominique ROULLET, Vice-Président de la Région Centre, viendra en Septembre. Ce sera l'occasion de lui montrer un certain nombre de réalisations effectuées avec notamment des crédits régionaux.
- Concernant la mission locale : une réunion s'est tenue récemment en préfecture pour évoquer notamment le problème du financement. 10 collectivités sont prêtes à financer, 2 sont réservées. Monsieur le Préfet va organiser une réunion avec les collectivités qui ont un avis réservé. En effet, actuellement les services sont exercés sur leurs territoires mais à la charge financière d'une autre collectivité. La cotisation envisagée serait de 1€ par habitant.
- Concernant le SCOT, le Président précise que 3 Communautés de Communes ont décidé de transférer leur compétence au PNR Brenne. Cependant des élus arrivant d'une réunion du bureau du PNR Brenne qui s'est tenue juste avant précisent que ce sujet a été l'objet d'un long débat duquel il est ressorti que le Parc ne serait peut-être pas le porteur de projet de cette opération. Par contre le PNR serait candidat pour un projet de sensibilisation sur cette question. Au vu de cette nouvelle information, le Président propose de prendre contact avec le Président du Parc à qui il sera précisé que la Communauté de Communes est d'accord pour discuter et avancer sur ce projet.

### **ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN**

Monsieur le Préfet, par courrier en date du 24 avril 2012, a fait savoir à la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse qu'elle avait 3 mois pour se prononcer sur la proposition de création de deux zones de développement de l'éolien, une zone sur les communes de Sauzelles et de Pouligny-St-Pierre et une autre zone sur les communes de Chazelet, Saint-Civran et Sacierges.

A défaut de délibération dans le délai des 3 mois, sa décision serait réputée favorable. Ces communes ont transmis une proposition de ZDE. Le Président rappelle que la CDC n'a pas souhaité prendre cette compétence. La procédure exige la consultation des communes concernées ainsi que de l'EPCI.

Le Président rappelle les documents qui ont été transmis aux délégués communautaires à savoir les dossiers transmis sur CD et la synthèse envoyée par la Communauté de Communes. Par ailleurs, des associations se sont manifestées par courriers ; un courrier a été transmis aux maires de l'ensemble des communes du territoire. Le Président rappelle que ce débat doit prendre en compte 4 éléments de réflexion :

- la nécessaire prise en compte des énergies renouvelables face aux enjeux environnementaux, l'affaiblissement des énergies fossiles. La CDC s'est engagée à travers un projet sur la Creuse, un projet de réseau de chaleur et un projet sur le photovoltaïque ;
  - la nécessaire prise en compte de l'environnement notamment paysager qu'induit l'implantation d'éoliennes ;
  - la nécessaire prise en compte du constat dans lequel nous sommes ; ici un PNR et des orientations qu'il s'est donné à savoir :
    - o pas d'éoliennes au cœur mais
    - o des ZDE pour les autres ;
- les incidences économiques de ces implantations.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'argumentation des élus de ces communes, celle des élus opposés à ces implantations d'éoliennes, sur proposition du Président acceptée par plus d'1/3 des membres présents, a voté à bulletin secret.

27 bulletins ont été trouvés dans l'urne : 20 pour, 3 contre et 4 abstentions.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Préfet a adressé aux collectivités l'arrêté préfectoral fixant le périmètre élargi de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

Cet arrêté fait suite à celui du 22 novembre 2011 relatif au schéma global départemental de coopération intercommunale fixant déjà l'extension du périmètre aux communes de Ciron et de Saint-Gaultier.

Cet arrêté a été acté par la CDCI dans sa séance du 5 Décembre 2001 par 37 voix pour et 1 abstention.

Il ressort de cet arrêté que le Département comptera désormais 16 communautés de communes dont la CAC, qu'aucune commune ne sera hors territoire communautaire et que des syndicats ont été dissous ou regroupés (c'est le cas des syndicats d'électrification).

Cet arrêté est le résultat d'un long travail de plusieurs mois engagés entre les services de la Préfecture et les associations d'élus. Le Président Alain PASQUER tient à souligner le travail

- de Michel BLONDEAU qui était le rapporteur au sein de la CDCI et qui a toujours recherché le consensus. Chaque étape a été validée par une réunion de la CDCI ;
- de Monsieur le Préfet qui a été à l'écoute permanente et a su ne pas trop bousculer le paysage tout en simplifiant la carte des collectivités.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'arrêté de Monsieur le Préfet étendant le périmètre communautaire aux communes de Ciron et Saint-Gaultier, ce qui portera le nombre de communes à 29 et le nombre d'habitants à 22 100.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Chaudière bio-masse

Le Conseil communautaire décide de poursuivre le projet sur sa phase réalisation et de solliciter les financements au titre de l'appel à projet Région Centre.

CIPAT : les activités seront facturés 2€ la demi-journée.

Personnel : le Conseil communautaire émet un avis favorable à l'augmentation d'un temps de travail de 27 heures à 30 heures.

Titre de recettes : le Conseil communautaire autorise le Président à émettre un titre de recettes d'un montant de 750 € à la Communauté de Communes Cœur de Brenne pour le spectacle petit Bond.

Ecole de Pouligny : le Conseil communautaire autorise le Président à consulter les entreprises en appel d'offres, à confier la maîtrise d'œuvre à Ecobat et Maison en Brenne, à déposer le permis de construire et à signer les marchés et avenants éventuels inférieurs à 5%.